

HUITIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DES DIRECTEURS DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORESTERIE DU
PACIFIQUE (PHOAFS)

(Nadi, Fidji, 9 mars 2023)

RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS DES RÉSEAUX ET ORGANES TECHNIQUES
Organisation pour la protection des végétaux dans le Pacifique (OPVP)

Référence du document	Séance 4 : Point 4.1 de l'ordre du jour
Titre	Organisation pour la protection des végétaux dans le Pacifique (OPVP)
Suite à donner	Pour information

Objet

1. Fournir aux directeurs de l'agriculture et de la foresterie du Pacifique des informations sur le travail réalisé par l'Organisation pour la protection des végétaux dans le Pacifique (OPVP).

Contexte

2. Fondée en 1994, l'Organisation pour la protection des végétaux dans le Pacifique (OPVP) est l'une des dix organisations régionales de protection des végétaux (ORPV) reconnues par la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV). L'objectif de l'OPVP est de préserver la biosécurité ainsi que les normes sanitaires et phytosanitaires de l'Océanie afin de prévenir l'introduction, l'établissement et la propagation de maladies et de nuisibles transfrontières. Pour ce faire, elle :
 - veille à la prise en compte du point de vue et des préoccupations des membres de l'OPVP dans l'élaboration et l'application des mesures phytosanitaires internationales ;
 - collabore à l'élaboration et à la mise en place de mesures de contrôle phytosanitaire qui soient à la fois efficaces et justifiées ;
 - constitue le cadre de la coopération régionale et internationale en matière phytosanitaire, en application des principes régissant les échanges de végétaux et de produits végétaux ;
 - facilite les échanges d'informations entre les membres, avec d'autres organisations régionales de protection des végétaux et avec les organisations internationales chargées d'établir les normes sanitaires et phytosanitaires ; et
 - collabore avec la Division ressources terrestres (LRD) de la Communauté du Pacifique (CPS) à l'examen de questions précises relatives à la biosécurité et aux normes sanitaires et phytosanitaires, y compris l'utilisation et le contrôle des pesticides ainsi que la lutte intégrée contre les organismes nuisibles aux végétaux.
3. Le secrétariat de l'OPVP est hébergé par la Division LRD de la CPS. Il aide les États et Territoires insulaires océaniques à s'attaquer à des problématiques de biosécurité et de quarantaine avant, pendant et après le passage des frontières. La Division LRD assure les fonctions de secrétariat de l'OPVP et fournit des services techniques complémentaires dans les domaines de la santé des végétaux, de la biosécurité ainsi que des normes sanitaires et phytosanitaires. L'OPVP collabore avec les pays membres pour procéder à la surveillance des nuisibles et des maladies, un service essentiel pour soutenir et renforcer les demandes d'accès au marché de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et d'autres territoires. Au vu des répercussions de la pandémie mondiale de COVID-19, de

l'augmentation du volume des échanges et de l'essor des transactions en ligne, il est nécessaire de continuer d'accorder la priorité à la biosécurité pour protéger nos frontières et faciliter des échanges commerciaux sûrs.

4. Les partenaires du développement intervenant dans la région continuent de soutenir le travail de l'OPVP en fournissant une aide en matière de biosécurité et de normes sanitaires et phytosanitaires aux États et Territoires insulaires océaniques.
 - Union européenne – Projet de facilitation du commerce agricole sans risque par l'intégration économique dans le Pacifique (SAFE Pacifique)
 - Ministère des Industries primaires (MPI) de Nouvelle-Zélande – Projet EPMAP (Enhanced Pacific Market Access Partnership – Partenariat pour un accès renforcé au marché du Pacifique)
 - Ministère australien de l'Agriculture, de la Pêche et de la Foresterie (DAFF) – Pacific Biosecurity Partnerships Program (PBPP – Programme de partenariats océaniques en matière de biosécurité)

Informations clés

5. Depuis, le dernier point, l'OPVP a mis en œuvre les mesures suivantes avec les pays membres :

Renforcement des normes phytosanitaires et de la conformité avec les directives internationales

❖ *Soutien aux autorités chargées de la biosécurité/de la quarantaine pour l'examen des filières d'introduction possible des nuisibles et des maladies*

6. Le secrétariat de l'OPVP a produit et diffusé **deux bulletins d'alerte sur des organismes nuisibles** pour informer les organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV) sur des menaces émergentes (maladies/nuisibles) et les aider à s'y préparer : il s'agissait de la **chenille légionnaire** d'automne et du **syndrome de Bogia** (qui touche les cocotiers).
7. Le **séminaire régional d'évaluation des projets de normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP)** de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), qui a également permis d'examiner d'autres sujets, s'est déroulé le 20 août à Nadi (Fidji). Les Îles Cook, les Fidji, Kiribati, la Polynésie française, le Samoa, Tuvalu, Vanuatu, et les Tonga ont participé à l'événement en présentiel ; les Îles Marshall, les États fédérés de Micronésie, la Nouvelle-Calédonie et Niue y ont participé à distance. L'Australie, la Nouvelle-Zélande, le secrétariat de la CIPV et le Bureau sous-régional pour les îles du Pacifique de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) étaient également représentés.
8. Dans le cadre de cet atelier, l'OPVP a contribué à l'élaboration des normes phytosanitaires internationales en formulant des observations critiques sur les NIMP suivantes :
 - a. Critères d'évaluation des informations disponibles pour la détermination du statut d'hôte des fruits à l'égard des mouches des fruits (2018-011) – annexe à la NIMP 37 [Détermination du statut d'hôte des fruits à l'égard des mouches des fruits (Tephritidae)]
 - b. Projet de révision de la NIMP 8 : Détermination de la situation d'un organisme nuisible dans une zone (2009-005)
 - c. Modifications de 2021 et 2022 apportées à la NIMP 5 (Glossaire des termes phytosanitaires) (1994-001)
 - d. Révision de la NIMP 18 (Directives pour l'utilisation de l'irradiation comme mesure phytosanitaire) (2014-007)
 - e. Révision de l'utilisation des autorisations spécifiques d'importation (annexe à la NIMP 20 : Directives pour un système phytosanitaire de réglementation des importations) (2008-006)
 - f. Révision de la NIMP 4 (Exigences pour l'établissement de zones indemnes) (2009-002)

L'OPVP a également envisagé de déposer une proposition concernant le transport des noix de coco, en annexe du prochain appel à propositions pour les normes relatives aux marchandises.

❖ ***Évaluation et élaboration de lois, de procédures opératoires normalisées, d'installations de traitement et de procédures d'exportation***

9. Le secrétariat de l'OPVP a assisté les Fidji pour l'évaluation de sa loi sur la biosécurité dans le cadre du projet de la FAO intitulé « **Review of Biosecurity Authority of Fiji (BAF) draft Plant Health Bill** » (Évaluation du projet de loi sur la santé du végétal de l'Autorité de biosécurité des Fidji). L'équipe a également contribué à la *stratégie de lutte contre le rhinocéros du cocotier (Oryctes rhinoceros)* de Vanuatu et à l'évaluation du **plan d'intervention d'urgence du secteur des végétaux** des Fidji.
10. Le secrétariat de l'OPVP a réalisé des **analyses des lacunes** des ONPV de la région grâce à deux enquêtes portant sur les éléments ci-dessous (**17 ONPV** y ont répondu) :
 - a. les systèmes d'intervention en cas d'urgence dans les pays membres de l'OPVP ; et
 - b. la gestion des priorités et la lutte contre les incursions dans les systèmes d'alerte précoce des pays membres de l'OPVP.
11. Les résultats de ces enquêtes seront présentés lors de la réunion du Conseil de l'OPVP en 2023 et seront utilisés pour proposer une assistance technique à la région.

❖ ***Renforcement des capacités et compétences en matière de sécurité sanitaire et phytosanitaire des échanges commerciaux, et examen des accords de partenariat économique entre les États membres de l'Union européenne et les États du Pacifique aux fins d'augmentation du nombre de marchandises et produits pouvant être exportés des pays océaniques vers l'Union européenne.***

12. Le secrétariat de l'OPVP a organisé les formations suivantes (y compris sous la forme de remises à niveau et d'ateliers) à destination de participants issus des ONPV de la région :
 - a. **Importance de la surveillance phytosanitaire** (formation virtuelle) – Fidji, Îles Marshall, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Îles Salomon, Samoa, Vanuatu – 40 participants (27 hommes, 13 femmes)
 - b. **Surveillance spécifique à la chenille légionnaire et au rhinocéros du cocotier** (formation virtuelle et en présentiel) – Fidji, Îles Marshall, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Îles Salomon, Samoa, Vanuatu – 40 participants (27 hommes, 13 femmes)
 - c. **Système d'hygiène des conteneurs maritimes** (formation virtuelle) – Fidji, Kiribati, Îles Marshall, États fédérés de Micronésie, Nauru, Niue, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Îles Salomon, Samoa, Tonga, Tuvalu, Vanuatu – 132 participants (84 hommes, 48 femmes)
 - d. **Avant, pendant et après le passage des frontières : réduction des risques de biosécurité** (formation en présentiel) – Îles Salomon – 22 participants (14 hommes, 8 femmes)
 - e. **Nuisibles émergents – Risques à l'horizon** (formation en présentiel) – Îles Salomon – 22 participants (14 hommes, 8 femmes)
 - f. **Prélèvement et envoi des échantillons** (formation en présentiel et sur le terrain) – Îles Salomon – 22 participants (14 hommes, 8 femmes)

❖ ***Renforcement des systèmes de gestion dans le processus de biosécurité***

13. L'équipe du secrétariat de l'OPVP a produit 10 vidéos qui constitueront autant de ressources supplémentaires pour les agents chargés de la biosécurité dans l'exécution de leurs missions. L'objectif de ces vidéos est également d'harmoniser les pratiques en matière de biosécurité dans l'ensemble de la région en encourageant la normalisation des procédures utilisées pour différents services dans ce domaine. Ces courtes vidéos d'information/de formation pourront être visionnées au plus tard au deuxième trimestre 2023 et traiteront des sujets suivants :

Avant le passage des frontières : systèmes d'alerte précoce, surveillance, normes applicables aux importations et atténuation des risques relatifs aux nuisibles et aux maladies

Pendant le passage des frontières : contrôle des navires, opérations de déchargement des conteneurs, traitements pour la biosécurité – fumigation, inspection des déchets internationaux

Après le passage des frontières : sites ayant reçu une certification biosécurité, exigences appliquées aux centres de conditionnement pour l'exportation, opérations de quarantaine post-entrée

❖ **Examen de questions pertinentes concernant le passage des frontières (avant, pendant et après), notamment grâce à l'évaluation des risques, à la surveillance et au suivi, à l'identification et à l'authentification des nuisibles**

14. Dans le cadre de la conception et de la maintenance des systèmes d'alerte précoce, le secrétariat de l'OPVP a fourni aux pays membres **des pièges, des appâts et d'autres dispositifs de surveillance** pour la chenille légionnaire et la mouche des fruits. L'équipe a élaboré de manière collaborative des **supports d'information** sur l'assemblage et la pose des pièges ainsi que sur les risques liés aux maladies et nuisibles d'apparition récente afin de faciliter le travail sur le terrain des agents chargés de la biosécurité. Les supports sont disponibles auprès du secrétariat de l'OPVP et seront mis à disposition sur la page Web de l'OPVP.
15. Lors d'une mission menée aux Îles Salomon en octobre 2022, l'équipe a travaillé sur le terrain avec les agents du **service de biosécurité du pays (Biosecurity Solomon Islands – BSI)** et les a aidés dans leurs activités de suivi, de surveillance et d'alerte précoce pour les mouches des fruits, la chenille légionnaire, le rhinocéros du cocotier et les fourmis exotiques.

Ces activités ont été soutenues dans le cadre du projet SAFE Pacifique, financé par l'Union européenne.

6. Amélioration de l'accès aux marchés et de la sécurité des échanges commerciaux

- ❖ **Projet régional ePhyto – Déploiement et mise en œuvre des systèmes nationaux génériques ePhyto (GeNS) (EPMAP et PBPP)**
16. L'échange de certificats phytosanitaires électroniques (ePhyto) améliorera et renforcera le respect des normes d'import-export et permettra des échanges commerciaux efficaces à l'échelon régional et international.
 - a. Treize (13) pays ont réalisé une évaluation de la préparation et préparé un document d'introduction au GeNS. Il s'agit du Samoa, des Fidji, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Îles Cook, des Îles Marshall, des Tonga, de Palau, de Tuvalu, des Îles Salomon, de Kiribati, de Tokelau, de Niue, et de Nauru.
 - b. Parmi ces pays, cinq (5) sont passés à la phase de production du GeNS, et reçoivent et envoient des certificats ePhyto. Il s'agit, dans l'ordre, des Fidji, du Samoa, des Îles Marshall, des Îles Salomon et de Kiribati.
 - c. Cinq (5) autres sont dans la phase de test d'acceptation du GeNS : la Papouasie-Nouvelle-Guinée, Palau, Tuvalu, Niue et Nauru.
 - d. Le secrétariat de l'OPVP a organisé le deuxième atelier régional sur ePhyto, à Nadi (Fidji) en octobre 2022. Les principaux résultats de l'atelier étaient les suivants :
 - Création d'une instance de talanoa ePhyto de l'OPVP qui doit se réunir chaque mois, la veille de la séance de talanoa de l'OPVP.
 - Création d'une plateforme de médias sociaux baptisée « GeNS Pasifika » sur Facebook Messenger réservée UNIQUEMENT aux utilisateurs inscrits au GeNS de l'OPVP. Elle permet d'obtenir plus facilement des conseils techniques en cas de besoin.
 - Examen du plan régional de mise en œuvre d'ePhyto de l'OPVP, qui guidera le projet sur la période 2023–2024.

- Obtention du soutien du MPI et du MFAT néo-zélandais, du DAFF et du DFAT australiens ainsi que de l'Accord de rapprochement économique entre les pays océaniques (PACER Plus) pour la mise en œuvre d'ePhyto dans la région.

❖ **Refonte et mise à niveau du back-end de la Base de données océanique sur les organismes nuisibles (EPMAP et PBPP)**

17. Le secrétariat de l'OPVP a participé au processus d'attribution du marché pour la mise à niveau du back-end de la Base de données et il a contribué à cette mise à niveau. La mise à niveau a été réalisée à 70 %, et la nouvelle version de la Base de données devrait être livrée au premier trimestre 2023. Le secrétariat de l'OPVP a collaboré avec les équipes du DAFF australien et de la CPS, a longuement consulté les pays membres de l'OPVP et a fourni des conseils techniques pour cette mission.

❖ **Compétitivité accrue des chaînes de valeur axées sur l'exportation grâce au soutien apporté en matière d'accès aux filières d'exportation et de conformité (EPMAP)**

18. Le secrétariat de l'OPVP a aidé Vanuatu à respecter les différentes réglementations applicables pour l'exportation de la lime de Tahiti vers la Nouvelle-Zélande. En outre, l'équipe a aidé les Tonga à négocier une filière d'exportation de la pastèque vers la Nouvelle-Zélande, et a soutenu les Îles Salomon et Kiribati lors d'échanges portant sur l'évaluation des risques et les échanges commerciaux pour plusieurs marchandises.

❖ **Mise en place d'un système intégré pour la conception, la gestion, le suivi et l'évaluation des systèmes d'exportation, y compris les plans d'exportation (EPMAP)**

19. Le secrétariat de l'OPVP a aidé les Fidji à élaborer un plan d'exportation de la lime de Tahiti vers la Nouvelle-Zélande – la filière est désormais active. L'équipe a également fourni des conseils techniques à certaines cliniques des plantes et à des écoles pratiques d'agriculture afin qu'elles mettent en avant les problèmes autour des nuisibles/maladies des plantes, qu'elles encouragent l'adoption de bonnes pratiques agricoles et qu'elles garantissent l'amélioration de la biosécurité des exploitations.

20. Le secrétariat de l'OPVP a apporté un soutien et fourni des conseils techniques pour l'organisation de l'atelier sur la **réduction des risques de catastrophe dans les chaînes de valeur agricoles**, qui s'est tenu en novembre 2022 à Nadi (Fidji), et auquel ont participé 26 personnes des Fidji, du Samoa, des Tonga et du Vanuatu. L'atelier a réuni des acteurs (MPME) et des prestataires de service entretenant des relations étroites nécessaires pour exporter efficacement des produits vers les marchés ciblés. Il a permis aux participants de mieux comprendre les risques associés aux MPME et aux services de soutien, notamment aux établissements financiers, et les obstacles techniques aux échanges commerciaux, obstacles liés aux douanes, à la biosécurité et aux mesures sanitaires et phytosanitaires.

❖ **Évaluation de la capacité phytosanitaire et analyse des systèmes de certification phytosanitaire (EPMAP)**

21. Une évaluation de la capacité phytosanitaire a été réalisée aux Fidji, au Samoa, aux Tonga, aux Îles Cook et à Vanuatu. Les résultats ont été présentés une première fois en décembre 2022, et le rapport final sera soumis au premier trimestre 2023. L'évaluation de la capacité phytosanitaire permettra de repérer les lacunes et besoins importants des ONPV.

❖ **Mise en place d'un solide système électronique de bases de données SIG pour faciliter les exportations (EPMAP)**

22. À terme, il s'agira de produire, dans le cadre de cette activité, un rapport contenant des recommandations en vue de la création de systèmes d'exploitation électroniques pour la gestion de l'exportation de produits horticoles frais pour les Fidji et les Tonga. Une première évaluation a été réalisée aux Tonga en décembre 2022 tandis que celle des Fidji a été effectuée en janvier 2023.

❖ **Compilation de données de recherche et d'informations non publiées pour les pays ciblés (EPMAP)**

23. Le secrétariat de l'OPVP reconnaît qu'en raison de contraintes diverses, la plupart des recherches/études en agriculture et dans des domaines connexes n'ont pas été publiées dans des revues à comité de lecture. Or, ces études pourraient constituer une source de connaissances scientifiques importantes pour les débouchés commerciaux régionaux et l'accès aux marchés. Le travail de compilation a débuté aux Fidji et se poursuivra aux Îles Cook, au Samoa, aux Tonga et à Vanuatu.

❖ **Commercialisation dans le Pacifique d'appâts protéinés pour les mouches des fruits produits aux Fidji (EPMAP)**

24. Les appâts protéinés sont des produits essentiels à la lutte contre les mouches des fruits, qui nuisent à la production de marchandises importantes pour le marché local et l'exportation. Cette activité permettra de définir le périmètre de commercialisation des appâts protéinés fabriqués aux Fidji, abordables pour l'ensemble du Pacifique. Le secrétariat de l'OPVP a trouvé un consultant, dont la mission débutera au premier trimestre 2023.

Ces activités bénéficient du soutien des Gouvernements de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie.

Séances de talanoa de l'OPVP

25. Les « séances mensuelles de talanoa de l'OPVP » ont été créées pour maintenir le lien entre les membres de l'OPVP et tenir ces derniers informés pendant la pandémie de COVID-19, lorsqu'il était impossible d'organiser des événements en présentiel. Depuis, les séances de talanoa sont devenues un outil essentiel de dialogue au sein de l'OPVP et continuent de produire des résultats pour témoigner des priorités et en saisir de nouvelles, mais aussi pour échanger sur les problèmes/difficultés, les succès et les enseignements.

26. Les principaux résultats obtenus grâce à cette plateforme sont les suivants :

- i. Transmission régulière d'informations par les représentants de l'OPVP à la Commission des mesures phytosanitaires (CMP), au Comité des normes (CN) de la CIPV, au Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités de la CIPV et aux groupes de réflexion de la CIPV (différents sujets). Auparavant, cela n'était possible que par courriel.
- ii. Présentations, discussions et approbations de décisions « hors session » (du Comité exécutif/du Conseil) concernant des sujets traités par l'OPVP.
- iii. Discussions sur des questions phytosanitaires importantes pour la région, sur des projets liés aux incursions de nuisibles/maladies et des projets connexes, par exemple, sur le projet PARC (sensibilisation et réponse à la propagation du rhinocéros du cocotier en Océanie) en Papouasie-Nouvelle-Guinée, aux Îles Salomon et à Vanuatu.
- iv. Transmission informelle aux ONPV d'informations et de connaissances concernant la structure et les activités des ONPV partenaires grâce à des présentations par pays.

Décisions/conclusions essentielles de l'OPVP

27. Lors de la dernière réunion du Comité exécutif, qui s'est tenue en août 2022, les membres de l'OPVP ont délibéré et pris les décisions suivantes :
- i. Le secrétariat de l'OPVP doit fournir à l'équipe de communication de la Division LRD de la CPS les informations utiles à la création d'une **page Web de l'OPVP** et cette page doit être mise en ligne le plus rapidement possible.
 - ii. Le secrétariat de l'OPVP doit collaborer avec l'équipe de la communication de la Division LRD de la CPS pour la révision des contenus du **Système d'information sur la biosécurité**, et sa redynamisation, mais aussi pour confirmer où le système sera hébergé et quel sera le processus à suivre pour y transférer les informations des pays.
 - iii. Élaboration d'un programme de travail pour le secrétariat de l'OPVP (**cadre stratégique et de mise en œuvre de l'OPVP de trois ou cinq ans**).
 - iv. Le secrétariat de l'OPVP doit envisager d'écrire aux gouvernements (des pays océaniques), par la voie diplomatique, pour soutenir les **interventions d'urgence** à l'échelon national et régional en cas d'incursion de nuisibles et de maladies.
 - v. Ouverture d'une discussion sur les idées de l'OPVP concernant les attentes pour la **Conférence technique régionale sur la protection des végétaux** et le format idéal pour cette activité.

Priorités pour 2023–2024

28. À travers la rationalisation de ses activités et une réponse plus efficace aux besoins des pays membres, l'OPVP s'est fixé les priorités suivantes pour 2023–2024 :

i. Améliorer la coordination entre les programmes régionaux et les activités des partenaires du développement :

29. Le secrétariat de l'OPVP dialoguera avec les entités suivantes afin de repérer des synergies et des domaines de complémentarité sur lesquels il serait possible de travailler davantage grâce à une approche collaborative :

- a. PACER Plus : formations et ateliers sur le Programme australien de certification du traitement par fumigation (AFAS) et ePhyto
- b. Projet sur l'accès aux marchés des produits horticoles et agricoles du Pacifique (PHAMA Plus) : recherche autour de traitements pouvant remplacer la fumigation au bromure de méthyle et formations de formateurs sur le système d'hygiène des conteneurs maritimes
- c. Bureau sous-régional pour les îles du Pacifique de la FAO : examen des lois sur la biosécurité et révision de lois pour certains pays

ii. Activités à venir de l'OPVP

- a. Soutien au travail de la CIPV : direction du groupe de réflexion sur la sécurité de l'aide alimentaire et d'autres aides humanitaires (Vanuatu a été élu pour présider ce groupe de réflexion et le Secrétaire exécutif de l'OPVP représente l'ORPV au sein du groupe de réflexion)
- b. Poursuite du soutien accordé au travail de la CIPV à l'échelon mondial en veillant à faire entendre la voix de l'OPVP au sein de la CMP (représentants de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande), du CN (représentants de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée), du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités (représentants de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, des Îles Cook et des Fidji) et d'autres instances
- c. Poursuite de l'animation du projet régional ePhyto : veiller à ce qu'une majorité de pays membres de l'OPVP soient en mesure d'échanger des certificats phytosanitaires par voie électronique

- d. Approbation et adoption d'un processus régional d'élaboration de normes, qui relèvera de la responsabilité du nouveau comité de normalisation de l'OPVP
- e. Approbation de normes régionales pour les mesures phytosanitaires (NRMP) dans les domaines suivants : sécurité de l'aide alimentaire et d'autres aides humanitaires en situation d'urgence ; transport du sable et du gravier ; transport de produits d'artisanat dans le cadre d'événements tels que le Festival des arts du Pacifique et les Jeux du Pacifique (les prochains devraient se dérouler en novembre 2023, aux Îles Salomon)
- f. Approbation et adoption d'un processus permettant de désigner les représentants régionaux auprès des différentes instances de la CIPV
- g. Approbation et adoption d'un processus permettant d'identifier que de nouveaux bulletins d'alerte de l'OPVP sur des organismes nuisibles sont nécessaires, et de définir une approche pour produire ces alertes, l'objectif étant que ce processus soit davantage piloté à l'échelon national
- h. Approbation et adoption d'un plan de travail régional pour le renforcement des capacités, l'exploitation de synergies et la mise en œuvre du système d'hygiène des conteneurs maritimes
- i. À partir du rapport d'analyse des lacunes, définition d'une voie à suivre pour la préparation aux interventions d'urgence et les systèmes d'alerte précoce
- j. Approbation et adoption du modèle de rapport de l'OPVP au Conseil (trois rapports par an)
- k. Approbation et adoption d'une proposition de l'OPVP en réponse à l'appel à propositions 2023 de la CIPV, à savoir une proposition de norme relative aux marchandises pour le cocotier
- l. Traitement d'autres questions, le cas échéant

Principaux défis à relever

30. Le travail de soutien à la biosécurité et à la sécurité des échanges commerciaux mené par l'OPVP constitue une priorité absolue pour les pays océaniques, mais les principaux services fournis par l'OPVP et la CPS dépendent actuellement du financement des projets. Cela entraîne un risque inhérent pour le système régional de soutien à la biosécurité et pour le travail de l'OPVP.
31. Pour répondre à cette problématique, la CPS adoptera une approche programme de la prestation de services, et bâtira un argumentaire en faveur de l'attribution de fonds programme durables, en collaboration avec ses principaux partenaires.

Recommandations

32. Les participants à la Conférence régionale des directeurs de l'agriculture et de la foresterie du Pacifique sont invités à :
 - a. prendre **note** des activités de l'OPVP ; et
 - b. **soutenir** l'élaboration d'un argumentaire en faveur de l'attribution de fonds programme durables aux services régionaux de soutien à la biosécurité.